



Commune de
TERRE ET MARAIS

RÉUNION DU 4 NOVEMBRE 2021

Le 4 novembre 2021 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la mairie de Sainteny, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18 – M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Nelly Bataille, Martine Coquoin, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, MM. Bertrand Lecoeur, François Poisson, Mme Mariette Gardie, MM. Sébastien Lemonchois, Lionnel Lepourry, Paul Quinette, Mmes Lise Bourdon, Clothilde Lepourry.

Absents : /

Absents excusés : 1 – François Cardin,

Secrétaire de séance : Mme Rachel Minerbe

Date de convocation : mercredi 27 octobre 2021 affichée le mercredi 27 octobre 2021

Le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants.

COMMUNICATION DU MAIRE

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à Méautis avec une messe à 10 h suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts. Un rendez-vous est fixé ensuite au monument aux morts de Saint-Georges-de-Bohon puis à Sainteny.
- Repas des aînés : 1/3 des invités a répondu présent. Les participants étaient ravis de se retrouver autour d'un bon repas servi par les conseillers municipaux. Une première avec la présence simultanée des habitants des communes historiques de Saint-Georges-de-Bohon et Sainteny.
- A la suite des infiltrations constatées lors des dernières fortes pluies, la cheminée du bâtiment de la boucherie a été enlevée et un devis a été demandé pour la réfection de la toiture du logement
- En ce qui concerne le logement de la salle des fêtes de Sainteny, nous devons récupérer les clefs de l'habitation le 16 novembre prochain.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE – Rapporteur : Nathalie Muller

La réunion s'est déroulée le mardi 19 octobre. Il est rappelé que le conseil d'école a pour but de rassembler tous les partenaires de l'école afin de discuter du fonctionnement de l'école et d'essayer de trouver des solutions aux différents problèmes que l'école peut rencontrer.

L'équipe enseignante est composée de 10 enseignants pour 8 classes avec un effectif de rentrée à 167 enfants cette année, en légère baisse. Le personnel de service comprend 9 agents, certains étant embauchés directement par la communauté de communes de la baie du Cotentin. Les services de garderie, de transport et d'études sont maintenus ;

Le projet d'école, sur 4 années (2020 à 2024), s'établit sur 3 axes :

- . axe 1 : plus d'équité pour plus de réussite avec objectif la lecture, l'écriture, les mathématiques, le respect d'autrui
- . axe 2 : plus de mobilité pour élever son niveau de formation et choisir son avenir avec objectif d'assurer une offre artistiques, scientifique et internationale

. axe 3 : des territoires d'éducation et de formation collaboratifs et dynamiques avec pour objectif d'associer étroitement les familles

Les horaires, à ce jour, restent inchangés. Le protocole Covid 19 est passé au niveau 1 : les enfants n'ont plus de masque, sauf dans les transports et suite à l'arrêté préfectoral du mois d'octobre, le port du masque n'est plus obligatoire pour les adultes dans la cour et aux abords immédiats de l'école.

Certains élèves ont été repérés comme fragiles voire avec des besoins particuliers. Mme Ourry va prendre en charge les élèves de CP, CE1 et CE2, le lundi dans le cadre des rased (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté).

Un planning a été mis en place afin que toutes les classes aient accès à la bibliothèque municipale. Les livres empruntés sur le temps de classe peuvent être emportés au domicile.

Les projets pédagogiques sont

- . cycle de natation pour les classes de GS au CM2
- . rencontre courses longues
- . watty avec le SDEM 50, programme de sensibilisation des enfants aux économies d'énergie et d'eau
- . nettoyage des plages à Utah Bach pour les classes du CE1 au CM2
- . ateliers cuisine, rencontres athlétisme, semaine du goût
- . projet école et cinéma
- . initiation aux échecs
- . projet musique

La coopérative permet de concrétiser certains apprentissages avec les élèves. Elle est complémentaire de l'association des parents d'élèves.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les efforts financiers et la priorité donnée à l'école. Toutes les classes vont recevoir un ordinateur portable cofinancé par la mairie et l'Etat. Elle remercie aussi les agents pour les travaux réalisés durant les grandes vacances, notamment le changement de la porte d'entrée. Il faudra aménager les WC du côté des primaires.

Au niveau de la restauration scolaire, des représentants de la CCBDC ont constaté la nécessité de réorganiser la cantine, les locaux n'étant plus adaptés au vu du nombre d'enfants mangeant à la cantine. Une réflexion est en cours pour envisager différentes pistes.

Il a été rappelé que le personnel communal est géré par la commune. En cas de problème, c'est avec la mairie qu'il faut voir. Si des problèmes sont relevés au niveau de la cantine, c'est auprès des services de la CCBDC qu'il faut se rapprocher.

COMPTE- RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE – Rapporteur : Nathalie Muller

L'association des parents d'élèves s'est réunie le vendredi 15 octobre. Un nouveau bureau a été élu. Leur objectif est d'aider les actions organisées par les enseignants du groupe scolaire. Différentes manifestations sont prévues comme la vente de pizza, un marché de Noël, la prise de photos à Noël, la vente de cases lors de la galette des rois, la vente de crêpes, un concours de belote, un loto, un concours de pétanque voire un vide-greniers.

Le vide-greniers a été un franc succès malgré l'absence d'exposants dû au mauvais temps qui n'a pas empêché les visiteurs de venir. Il n'y a plus que 7 personnes pour faire fonctionner l'APE et 4 départs étaient annoncés lors de cette assemblée. L'association remercie l'ensemble du conseil municipal pour son soutien.

DELIB 2021.10.01 – REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE – Rapporteur : Nathalie Muller

Mme Nathalie Muller, adjointe en charge des affaires scolaires, informe l'ensemble du conseil municipal que le transport scolaire des enfants de la maternelle et du primaire est désormais payant à raison de 55 € par enfant pour l'année scolaire.

Pour les enfants résidant sur la commune de Terre et Marais et scolarisés au groupe scolaire de Terre et Marais, et afin d'harmoniser le système de transport sur l'ensemble du territoire, il a été évoqué que la collectivité prendrait en charge le coût dudit transport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide que le coût du transport scolaire incombant aux parents d'élèves habitant le territoire de Saint-Georges-de-Bohon et élèves fréquentant le groupe scolaire de Terre et Marais sera pris en charge par la collectivité, dans sa totalité soit 55 €, ceci sur présentation d'une copie de la carte Manéo, de la facture Manéo avec mention 'régulé' et d'un RIB.

DELIB 2021.10.02 – LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES - Rapporteur : Chantal Lelavechef

Mme Lelavechef, adjointe, rappelle au conseil municipal qu'un règlement de la salle des associations avait été validé en 2014 et qu'il n'était plus appliqué à ce jour.

Elle propose de revoir ce règlement et d'éditer des titres pour la location de la salle des associations, à hauteur de 50 €, pour les organismes extérieurs.

De même, après concertation avec l'agent d'entretien, il a été constaté que les associations communales utilisant les salles communales à titre gracieux, ne laissent pas forcément les locaux dans un bon état de nettoyage. Elle demande à ce qu'un document soit remis à chaque association pour leur rappeler les conditions de gratuité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :

- de louer, à hauteur de 50 €, la salle des associations aux organismes extérieurs de la commune,
- de faire signer aux associations communales un état d'engagement lors de la gratuité de la salle communale.

INFORMATIONS DIVERSES RELATIVES AU SYNDICAT D'EAU – Rapporteur : Alain Langlois

M. Alain Langlois, délégué au syndicat d'eau, donne le compte-rendu de la réunion du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) de Sainteny qui s'est déroulé le 19 octobre 2021 en présence de MM. Jean Levavasseur (Saint-Germain-sur-Sèves), Guillaume Renouard (Saint-André-de-Bohon), Eric Vernier (Raids), Philippe Dujardin (Nay) et Alain Langlois (Terre et Marais). M. Bertrand Sophie (Auxais) était absent. Le Sdeau 50 était représenté par MM. Marc Degrise et Bruno Carbonnel.

Une synthèse financière a été apportée :

	2021	2022
- abonnements	30.90 €	35.90 €
- prix du m3, pour des contrats de 120 m3	1.53 €	1.59 €
- fond de roulement investissement		420 000.00 €
- investissement, dépenses		400 850.00 €
- recette d'investissement		14 400.00 €
- prix de l'eau pour 120 m3 du CLEP de Sainteny	184.09 €	196.29 €

Quelques chiffres de comparaison pour 2022, prix du m3 d'eau pour 120 m²

. Clep Sainteny	1.59 € m3
. A l'échelle du Sdeau 50	2.70 € m3

Faits marquants de l'exercice 2020 -2021

- poursuite du projet de réhabilitation du réservoir de Sainteny : lancement de la consultation pour les travaux,
- commande du système de stockage et de pompage provisoire en prévision des travaux sur le réservoir,
- renouvellement du charbon actif de la station de traitement,
- commande pour le renouvellement d'une pompe de forage et colonne de refoulement

Propositions d'amélioration 2022

- exécution des travaux pour la réhabilitation du réservoir de Sainteny,
- réflexion et études sur des projets de renouvellement du réseau AEP,
- renouvellement du système de télésurveillance forages / réservoir de Sainteny,
- programme, sur 3 ans, de remplacement de l'ensemble des anciens compteurs par des compteurs nouvelle génération en télérelevé.

DELIB 2021.10.03 – BUDGET PRINCIPAL – PROVISION POUR CREANCES IRRECOUVRABLES – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire informe le conseil municipal que, compte tenu du risque d'irrecouvrabilité des créances de plus de 2 ans, le service de gestion comptable de Saint-Lô demande de passer une écriture de 300 € au compte 6817.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne son accord pour passer l'écriture de 300 € au compte 6817.

DELIB 2021.10.04 – BUDGET ASSAINISSEMENT – PROVISION POUR CREANCES IRRECOUVRABLES – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire informe le conseil municipal que, compte tenu du risque d'irrecouvrabilité des créances de plus de 2 ans, le service de gestion comptable de Saint-Lô demande de passer une écriture de 800 € au compte 6817.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne son accord pour passer l'écriture de 800 € au compte 6817.

DISTRIBUTEUR A PAINS – Rapporteur : Alain Langlois

M. Alain Langlois informe le conseil municipal qu'il existe des problèmes de fonctionnement sur le distributeur à pains de Saint-Georges-de-Bohon. Il a été mis en service le 23 mars 2019 pour un achat d'un montant de 14 400 €. Une location est faite aux boulangers à hauteur de 200 € mensuels. Depuis quelques mois, il dysfonctionne et, en 30 mois, 1 300 € de réparations ont été effectuées.

Un devis a été demandé. Le coût d'une machine reconditionnée, avec une garantie d'un an, s'élève à 8 400 €. La reprise de l'ancienne pourrait se faire à hauteur de 500 €.

Il est convenu de contacter les boulangers afin de connaître leur position quant à la continuité du service proposé aux habitants, notamment de Saint-Georges-de-Bohon, ou de proposer la mise à disposition de ce distributeur à un autre boulanger.

DELIB 2021.10.05 – FDGDON – CONVENTION RONGEURS AQUATIQUES – Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, adjoint, rappelle la lutte collective effectuée sur le département contre les rongeurs aquatiques. Celle-ci est dirigée par La fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche sise à Saint-Gilles.

La FDGDON a adressé à la commune la nouvelle convention 2021 ainsi qu'un avis de paiement au titre du volet d'animation- coordination, suivi des actions et investissements pour un montant de 587 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal donne son accord pour :

- signer la convention annuelle 2021 pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques
- procéder au règlement de l'avis de paiement relatif au volet de l'animation

DELIB 2021.10.06 – SDEM 50 – ECLAIRAGE PUBLIC – Rapporteur : Alain Langlois

M. Alain Langlois informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec les agents du SDEM 50 relative aux problèmes sur l'éclairage public.

Il a été demandé de revoir le problème des heures de fonctionnement de l'éclairage public dans les bourgs de la commune.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à la majorité des votants, décide une coupure de tous les luminaires de la commune de 22 h 30 le soir, à 6 h le lendemain.

DELIB 2021.10.07 – SDEM 50 – TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE 'INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)– Rapporteur : Lionel Lepourry

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

VU les statuts du SDEM50 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 et notamment l'article 3.3 habilitant le SDEM50 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5-2 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment l'article 68 proposant aux collectivités compétentes en création et entretien de bornes de recharge de réaliser un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques qui définit géographiquement les infrastructures nécessaires, la planification de leur mise en œuvre et les financements associés dans le but d'apporter une offre suffisante sur le territoire,

VU l'article R. 353-5-1 du code de l'énergie précisant que le schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables est réalisé par une autorité organisatrice de la mobilité ou une autorité organisatrice de la distribution d'électricité compétente dans la création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, pour ses membres qui lui ont transféré la compétence création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

CONSIDERANT que la commune est adhérente au SDEM50 pour la compétence autorité organisatrice de la distribution d'électricité,

CONSIDERANT que le SDEM50 est compétent pour la création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et qu'à ce titre le SDEM50 propose la réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour ses membres lui ayant transféré cette compétence,

CONSIDERANT que la commune manifeste son intérêt à intégrer la démarche de schéma directeur,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article 5-2 des statuts du SDEM50, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du SDEM50 et de la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « **infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables** » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « **infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables** »

DELIB 2021.10.08 - SDEM 50 – DEPOSE DE LIGNE INUTILE DE SAINT-GEORGES-DE-BOHON – Rapporteur : Gilbert Michel

M. Gilbert Michel, informe le conseil municipal que le SDEM 50 demande une dépose de ligne inutile au lieu-dit 'La Longue Rue' – Sainteny – 50500 TERRE ET MARAIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, confirme la demande de dépose de la ligne basse tension au lieu-dit 'La Longue Rue' et atteste après avoir pris connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

POINT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT – Rapporteur : Florent Sillières

Une inspection télévisée d'une partie du réseau d'assainissement a été réalisée sur la commune. Un nettoyage de certains réseaux a été effectué. De plus, Il a été constaté des problèmes d'étanchéité. Deux solutions sont possibles :

- refaire la partie du réseau vieillissante,
- réaliser un chemisage.

Il existe également des problèmes sur un trop plein et de l'eau 'parasite' qui arrive dans le poste de refoulement

CCBDC – AVANCEMENT DU PLUI – Rapporteur : Gilbert Michel

Ce dossier sera évoqué ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Lionnel Lepourry demande à ce que le ramassage des ordures ménagères soit effectué au niveau des conteneurs de tri situés près du boulodrome
- M. Jean-Pierre Jacquet demande à ce que le conseil municipal réfléchisse quant à la revente des murs de la boucherie tant le local commercial que l'appartement
- M. François Poisson signale que le temps d'ouverture de la porte du groupe scolaire est très long. Il est notifié que le problème devrait être résolu sous peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 53.